



PRÉFET DU MORBIHAN

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vannes, le 01/10/2020 à 19h30

VIGILANCE MÉTÉO – TEMPÊTE ALEX

Mesures concernant les établissements scolaires dans le département

Le département du Morbihan est placé en **vigilance rouge, niveau le plus élevé des alertes météorologiques (niveau 4/4)**, pour risque de vent violent pendant la nuit du jeudi 1^{er} au vendredi 2 octobre 2020 entre minuit et 3h.

Face à cette situation inédite dans le Morbihan, le **préfet décide la fermeture de toutes les structures d'accueil d'enfants (crèches, écoles, collèges...)** sur les îles du département.

Par ailleurs, **en fonction de l'intensité des intempéries et des dégâts causés par la tempête Alex**, le préfet du Morbihan **décidera au cours de la nuit de la nécessité de fermer l'ensemble des établissements scolaires du département.**

L'information sera publiée sur le site internet de la préfecture du Morbihan www.morbihan.gouv.fr, ainsi que sur l'ensemble des médias et réseaux sociaux.

Il est demandé à la population de se tenir informée par ces canaux, dans les premières heures de la matinée avant d'organiser le départ des enfants vers leurs établissements scolaires.

Pour rappel, **l'accès au sentier littoral est interdit à compter de ce jeudi 1^{er} octobre à 21h et jusqu'au samedi 3 octobre à 8h.**

Restez informé de la situation en consultant notre site internet > www.morbihan.gouv.fr ou en nous suivant sur les réseaux sociaux

CONSIGNES DE PRUDENCE

Conseils de comportement concernant le risque de vent violent

- Fermez portes, fenêtres, et volets
- N'utilisez pas la voiture, ne vous déplacez pas
- Restez chez vous
- Informez-vous auprès des autorités

Conseils de comportement concernant le risque de pluie - inondation

- Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.

Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr



morbihan.gouv.fr

Préfet du Morbihan

Place du Général de Gaulle
56019 Vannes Cedex

Conseils de comportement concernant le risque d'orages

- Eloignez-vous des arbres et des cours d'eau
- Abritez-vous dans un bâtiment en dur
- Informez-vous et évitez de vous déplacer
- Protégez les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques

Conseils de comportement concernant le risque de crue

- Eloignez-vous des cours d'eau et des ponts, rejoignez un point haut ou abritez-vous à l'étage
- Ne vous engagez pas sur une route immergée, même partiellement
- Evitez de vous déplacer et tenez-vous informé sur les conditions météo
- Surveillez la montée des eaux
- Ne descendez pas dans les sous-sols
- Mettez les biens hors d'eau et localisez votre kit d'urgence

Consignes de comportement concernant le risque de submersion marine

- tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias
- évitez de circuler en bord de mer à pied ou en voiture
- Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées

Habitants du bord de mer

- fermez les portes, fenêtres et volets en front de mer
- protégez vos biens susceptibles d'être inondés ou emportés
- prévoyez des vivres et du matériel de secours
- surveillez la montée des eaux et tenez-vous informé auprès des autorités

Plaisanciers

- ne prenez pas la mer
- ne pratiquez pas de sport nautique
- avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord. Ne laissez rien à bord qui pourrait provoquer un sur-accident

Professionnels de la mer

- évitez de prendre la mer
- soyez prudent si vous devez sortir
- à bord, portez vos équipements de sécurité

Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs

- ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas ; Ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs
- soyez particulièrement vigilant, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé
- éloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, front de mer)

Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr



morbihan.gouv.fr

Préfet du Morbihan

Place du Général de Gaulle
56019 Vannes Cedex